



**CONVENTION D'OPERATION N°2 (2021) : co-animation d'un réseau d'entreprises engagées dans la mobilité durable GNV**

**Suite au partenariat cadre**

entre

**la Société Anonyme Gaz Réseau Distribution**

et

**le Conseil Départemental de Seine-et-Marne**

et

**la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne**

**pour l'accompagnement des entreprises de Seine-et-Marne**

**à la mobilité durable GNV / bioGNV**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210528-lmc100000022029-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

**Entre les soussignés :**

**La Société Anonyme Gaz Réseau Distribution France (GRDF),**

Sise 6 rue Condorcet – 75 009 PARIS,

Représentée par son Directeur Clients Territoires Ile-de-France, dûment habilité aux fins des présentes.

Dénommée ci-après : «GRDF »

SIRET : 444 786 511 00022

**ET**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE – ET – MARNE**

Sis 12 rue des Saints-Pères, 77000 MELUN

Représenté par le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, dûment habilité aux fins des présentes,

Dénommée ci-après : « le Conseil départemental de Seine-et-Marne »

SIRET : 227 700 010 00019

**ET**

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SEINE-ET-MARNE,**

Sise, 1, Avenue Johannes Gutenberg – Serris – CS 70045 - 77776 Marne la Vallée cedex 4,

Représentée par son Président, dûment habilité aux fins des présentes.

Dénommée ci-après : « la CCI Seine-et-Marne »

SIRET : 187 709 183 00235

Ensemble **« les parties »**.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

**Préambule : Objet de la convention d'opération N°2 relative à la structuration et l'animation d'un réseau d'entreprises engagées dans la mobilité durable GNV/bioGNV**

---

La convention de partenariat cadre signée entre la CCI Seine-et-Marne, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et GRDF fixe les modalités de coopération entre les partenaires pour l'accompagnement des entreprises seine-et-marnaises à la mobilité durable GNV/bioGNV.

**Son article 4 « CONVENTIONS D'OPERATIONS ANNUELLES » précise les éléments suivants :**

Une ou plusieurs conventions d'opération viendront préciser, chaque année, le programme d'action concerté constitué d'une ou plusieurs fiches actions validées par les partenaires en Comité de Pilotage, pour l'accompagnement des entreprises seine-et-marnaises au développement de la mobilité durable en lien avec l'énergie gaz propre.

La validation d'une fiche action par les partenaires interviendra suite à un Comité de pilotage et avec la signature d'une convention d'opération. Chaque convention d'opération sera signée préalablement à tout début d'exécution entre les parties concernées.

**Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION D'OPERATION N°2**

---

La présente convention d'opération a pour objectif de préciser les informations nécessaires à la mise en œuvre de la fiche action N°2 « structuration et animation d'un réseau d'entreprises engagées dans la mobilité durable GNV/bioGNV », au titre de l'année 2021.

**Article 2 : PERIMETRE, PLANNING PREVISIONNEL ET CONTENU DE LA DEMARCHE DE STRUCTURATION ET D'ANIMATION D'UN RESEAU D'ENTREPRISES ENGAGEES DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA MOBILITE DURABLE GNV EN 2021**

---

Dans le cadre d'un objectif commun d'accompagnement des entreprises vers la mobilité durable GNV/bioGNV, la CCI Seine-et-Marne propose à GRDF et au Conseil départemental de Seine-et-Marne, la contribution suivante en 2021 pour la structuration et l'animation d'un réseau d'entreprises engagées :

- 1 - Co-construction d'un observatoire partagé des entreprises éco - engagées dans la mobilité durable GNV / bioGNV ou en projet : recueil de témoignages des entreprises engagées dans la mobilité durable via l'utilisation de véhicules bio GNV afin de les valoriser (notamment en lien avec le recensement des initiatives remarquables d'entreprises réalisé avec Seine-et-Marne-Environnement (SEME) et dans le cadre du réseau régional Pro-Mobilité auquel participe la CCI Seine-et-Marne, en lien avec la CCIR Paris Ile-de-France et la Région Ile-de-France) ; collecte de

données en vue de produire un document de communication annuel de type « ils ont choisi la mobilité durable GNV, et vous ? » (contact référent entreprise, nombre de véhicules bio-GNV, économies réalisées et estimation de la réduction des Emissions GES pour l'entreprise, retours d'utilisateurs volontaires pour témoigner...) ; Réalisation de 2 interviews / témoignages vidéo de courte durée auprès d'entreprise utilisatrice de véhicules bio-GNV pour diffusion via le site internet de la CCI et les réseaux sociaux.

2 - Mise en place d'un programme de 2 campagnes e-mailing sur l'année 2021, 4 pour 2022: messages pour informer les entreprises seine-et-marnaises de l'actualité sur le GNV (mise en service de nouvelles stations GNV, actualité réglementaire et ZFE, dispositifs d'aides à la mobilité durable...), communiquer et valoriser les témoignages d'entreprises vertueuses, utilisatrices du GNV / bioGNV, auprès des autres entreprises, informer les entreprises ressortissantes de la CCI sur l'opportunité d'intégrer le club CapBioGNV, et sur les avantages proposés par ce réseau .

3 - Réalisation de 2 Communications sur l'année 2021 par la CCI, 4 en 2022, sur la base d'informations / outils liés au bio GNV transmis par le Conseil départemental de Seine-et-Marne et GRDF, sur le site internet de la CCI et dans la newsletter mensuelle de la CCI à l'attention des entreprises du territoire seine-et-marnais.

4 - Organisation de deux évènements locaux / an pour les entreprises (matinée d'information, masterclass thématique, visite de stations GNV...) pour faire connaître ces solutions (ciblées dans des zones déjà pourvues de stations d'avitaillement GNV ouvertes au public)

6 - Organisation d'une masterclass en format visio / webinaire par an auprès des entreprises pour préconiser des solutions (préconisations techniques, ou relai d'opérations particulières comme des commandes groupées de véhicules...)

La structuration et l'animation d'un réseau thématique « mobilité durable » concernera toutes les entreprises de Seine-et-Marne, avec la possibilité de cibler des typologies d'entreprises et de territoires, au regard des fonctionnalités de la base de données de la CCI Seine-et-Marne et de ses réseaux d'entreprises, ainsi que des priorités définies par l'ensemble des partenaires en Comité de Pilotage.

### **Article 3 : MODALITES FINANCIERES DE LA CONVENTION D'OPERATION N°1 RELATIVE A UNE ETUDE TERRITORIALE**

---

Au titre du présent partenariat, les parties se sont entendues afin de répartir leurs contributions respectives, de la manière suivante :

- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et GRDF mettront à disposition les moyens humains et logistiques nécessaires à la réalisation des missions, telles que définies à l'article 2.

- La CCI Seine-et-Marne engagera les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des actions, telles que décrites à l'article 2.

Considérant le fait que l'investissement consacré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne pour la mise en œuvre des actions est supérieur à l'investissement consacré par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et GRDF, la contrepartie versée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne et GRDF à la CCI Seine-et-Marne est au global de 5 360 € en 2021 (voir le tableau joint ci – dessous pour l'année 2021).

2021	Total jours pour objectif commun	Nb jours agents CCI	Cout net CCI en €	Nb jours agents GRDF	Cout net GRDF en €	Nb jours agent CD77	Cout net CD77 en €	remboursement CCI
1. CCI, GRDF, CD77 : pilotage communication et co-construction d'un observatoire partagé des entreprises engagées dans la mobilité durable gnv	10	6	4 020	2	1340	2	1 340	1340
2. CCI : 4 campagnes e-mailing (actualité GNV et Club CAPBIO GNV)	2	2	1 340	0	0	0	0	1 340
3. CCI : Réalisation de 4 communications par an pour sensibiliser sur le site internet CCI et dans la newsletter CCI	2	2	1 340	0	0	0	0	1340
3. CCI, GRDF, CD77 : Co-organisation de 2 évènements locaux avec préconisation de solutions mobilité durable bio gnv	6,0	4	2 680	1	670	1	670	1340
évènement N°1	3,0	2	1 340	0,5	335	0,5	335	670
évènement N°2	3,0	2	1 340	0,5	335	0,5	335	670
4. CCI, GRDF, CCI77 : organisation d'une masterclass en format visio conférence ou présentiel sur la mobilité durable ou la transition énergétique GNV	6,0	4	0	1	670	1	670	1 340
5. Co-animation d'un réseau d'entreprises sur la mobilité durable et organisation d'un évènement annuel fédérateur autour de la mobilité durable	9,0	3	2010	3	2 010	3	2680	0
TOTAL (nombre de jours pour réaliser l'objectif commun : transition énergétique et numérique tissu éco)	33	19	10 050	7	4 690	7	5 360	5 360
contribution nombre jours CCI	19							
contribution nombre jours GRDF	7	2680						
contribution nombre jours CD77	7	2680	reverser à la CCI par le CD77					

#### Article 4 : MODALITES DE VERSEMENT

Au titre du présent partenariat, la contrepartie versée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne à la CCI Seine-et-Marne, sera effectuée en deux temps :

- 50%, à la signature de la présente convention entre les parties
- Le solde, à l'exécution de la présente convention et, au plus tard, 12 mois à compter de la signature des présentes.

#### Article 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 12 MOIS à compter du jour de sa signature par les parties.

## ARTICLE 6 : AVENANT ET RÉSILIATION

---

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention de partenariat définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux portés par ce partenariat.

En cas de désaccord sur l'application ou la mise en œuvre de la présente convention et/ou en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver au préalable une solution amiable.

À défaut et si le désaccord et/ou le manquement persistent, la présente convention pourra être résiliée par chacune des parties à tout moment suivant lettre recommandée avec accusé de réception, sans avoir à en justifier et sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

En toute hypothèse, les parties pourront, à tout moment, mettre un terme au présent contrat d'un commun accord.

## Article 7 : CONTESTATION – LITIGE

---

Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution de la présente convention sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux juridictions compétentes.

## Article 8 : ELECTION DE DOMICILE

---

Les parties font élection de domicile aux adresses ci-dessus mentionnées.

Fait à..... en 3 exemplaires, le.....

Le Directeur Clients et Territoires Ile-de-France  
de GRDF (Gaz Réseau Distribution de France)

Le Président du Conseil Départemental  
de Seine-et-Marne

Le Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie de Seine-et-Marne



ANNEXE – FICHE Action N°2 (2021) : structuration d'un réseau d'entreprises pour le club  
« CapBioGNV »

**PARTENARIAT « accompagnement des entreprises seine-et-marnaises à la mobilité durable GNV / bio GNV**

**FICHE Action N°2 (2021) : structuration d'un réseau d'entreprises pour le club « CapBioGNV »**

<p><b>Description et objectifs de l'action</b></p>	<p>La réduction de la consommation énergétique et le développement de l'usage de gaz renouvelables sont un enjeu pour la transition énergétique et la mobilité durable, sur le territoire national et tout particulièrement en Seine-et-Marne.</p> <p>Des objectifs ambitieux de développement de la production et de la consommation de gaz renouvelable, peu à peu acheminé par le réseau exploité par GRDF et GRTgaz, ont été posés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 : objectif national de 10% de la consommation de gaz renouvelable à l'horizon 2030 ;</li><li>- par la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie d'avril 2020 : cible de 6 TWh/an en 2023 et 14 à 22 TWh/an en 2028.</li><li>- Par le Plan Méthanisation de la Région Ile-de-France, adopté en novembre 2019 : objectif de développement de 5 TWh/an pour la méthanisation avec injection dans les réseaux gaziers à l'horizon 2030.</li><li>- Par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne qui encourage les acteurs du département pionnier en France dans le domaine de la méthanisation et anime la filière locale biométhane dans le cadre de la charte CapMétha77 : ambition de produire 2,5 TWh/an de biométhane d'ici 2030 et de couvrir 75% des besoins résidentiels en gaz d'ici 2030 avec un gaz 100% renouvelable produit localement, et de contribuer au développement d'une mobilité décarbonée avec le bioGNV.</li></ul> <p>Ces objectifs ambitieux de transition énergétique, impliquent que tous les acteurs s'engagent rapidement dans une démarche éco-responsable. <b>Les entreprises ont, elles aussi, un rôle important à jouer dans cette démarche de progrès, en recherchant une plus grande sobriété dans leurs consommations énergétiques et en utilisant des énergies renouvelables comme le bioGNV (à partir de biométhane).</b></p> <p>Pour accompagner les entreprises dans cette transition, en période de crise sanitaire et économique, et au-delà des nouvelles opportunités du Plan de Relance, des dispositifs nationaux et régionaux permettent actuellement d'aider les entreprises à acquérir une flotte de véhicules GNV (réductions fiscales, subventions).</p> <p><b>Dans ce contexte, le Conseil départemental de Seine-et-Marne pilote avec 3 partenaires (SDESM, GRDF et GRTgaz) une étude de potentiel de développement du bioGNV en Seine-et-Marne qui implique le lancement d'un réseau d'acteurs du territoire intéressés au développement de cette filière (entreprises, fédérations professionnelles, concessionnaires, exploitants de stations GNV, collectivités, syndicats...). Ce réseau formera le club « CapBioGNV » et son animation globale sera pilotée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne. Pour mobiliser la cible « entreprises »,</b></p>
--	--

	<p><b>Le Conseil départemental de Seine-et-Marne et GRDF sollicitent donc l'appui de la CCI Seine-et-Marne.</b></p> <p><b>De son côté, la CCI Seine - et – Marne, par ailleurs signataire de la feuille de route 2021/2023 de la Communauté Départementale de la Transition Energétique et opérateur de l'Etat auprès des entreprises dans le cadre du Plan de Relance, ambitionne de structurer et d'animer un réseau d'entreprises sur la thématique générale de la transition énergétique et de la mobilité durable.</b></p> <p><b>La CCI Seine-et-Marne dans le cadre de ce réseau d'entreprises généraliste, propose de mutualiser son action avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et GRDF pour co-animer un premier Club thématique pour la cible « entreprises » : le Club « CapBioGNV » afin de fédérer les entreprises sur la thématique particulière de la mobilité propre au GNV/bioGNV (pleinement incluse dans le sujet plus large de la transition énergétique). Ce club rassemblera aussi des acteurs de la sphère publique en tant que donneurs d'ordre ou utilisateurs de véhicules (flotte captive).</b></p> <p>Dans le cadre du partenariat opérationnel N°2 pour 2021, il s'agit de co-construire une méthodologie de structuration concrète et d'animation du club « CapBioGNV », qui vise à développer l'usage du biométhane pour la mobilité propre au GNV/bioGNV en Seine - et - Marne :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Identification des entreprises vertueuses dans le domaine de la transition énergétique, déjà utilisatrices du GNV / bio GNV ou en projet d'utilisation ;</li><li>→ <b>Mise en place d'une communication concertée pour valoriser les bénéfices de l'utilisation du GNV / bio GNV et les éco-engagements des entreprises « pionnières ».</b></li><li>→ <b>Mise en place d'outils et organisation d'évènements (par exemple : masterclasses) contribuant à développer l'usage du bioGNV</b></li></ul>
<p><b>Mode opératoire</b></p>	<p>La proposition par la CCI Seine-et-Marne d'un d'accompagnement « structuration et animation de réseau d'entreprises engagées dans l'usage du GNV/bioGNV en lien avec la filière biométhane seine et marnaise » consiste en plusieurs étapes opérationnelles en 2021 :</p> <p>1 - Co-construction d'un observatoire partagé des entreprises éco - engagées dans la mobilité durable GNV / bio GNV ou en projet : recueil de témoignages des entreprises engagées dans la mobilité durable via l'utilisation de véhicules bio GNV afin de les valoriser (notamment dans le cadre du réseau régional Pro-Mobilité auquel participe la CCI Seine-et-Marne, en lien avec la CCIR Paris Ile-de-France et la Région Ile-de-France) ; collecte de données en vue de produire un document de communication annuel de type « ils ont choisi la mobilité durable GNV, et vous ? » (contact référent entreprise, nombre de véhicules bio-GNV, économies réalisées et estimation de la réduction des Emissions GES pour l'entreprise, retours d'utilisateurs volontaires pour témoigner....) ; Réalisation de 2 interviews / témoignages vidéo de courte durée auprès d'entreprise utilisatrice de véhicules bio-GNV pour diffusion via le site internet de la CCI et les réseaux sociaux.</p> <p>2 - Mise en place d'un programme de 2 campagnes e-mailing sur l'année 2021 : messages pour pour informer les entreprises seine et marnaise de l'actualité sur le GNV (mise en service de nouvelles stations GNV, actualité réglementaire et ZFE, dispositifs d'aides à la mobilité durable...), communiquer et valoriser les témoignages d'entreprises vertueuses, utilisatrices du GNV / biométhane, auprès des autres entreprises ; pour informer les entreprises ressortissantes de la CCI sur l'opportunité d'intégrer le club CapBioGNV, et sur les avantages proposés par ce réseau .</p>



	<p>3 - Réalisation de 2 Communications par an par la CCI, sur la base d'informations / outils liés au GNV/bioGNV transmis par le Conseil départemental de Seine-et-Marne et GRDF, sur le site internet de la CCI et dans la newsletter mensuelle de la CCI à l'attention des entreprises du territoire seine-et-marnais.</p> <p>4 - Organisation de deux évènements locaux pour les entreprises (matinée d'information, masterclass thématique, visite de stations GNV...) pour faire connaître ces solutions (ciblées dans des zones déjà pourvues de stations d'avitaillement GNV ouvertes au public).</p> <p>6 - Organisation d'une masterclass en format visio / webinaire par an auprès des entreprises pour préconiser des solutions (préconisations techniques, ou relai d'opérations particulières comme des commandes groupées de véhicules...)</p>		
<p><b>Pilotage</b></p>	<p>Maitre d'ouvrage</p>	<p>Partenaire(s) techniques et financiers</p>	
	<p>CCI Seine-et-Marne</p>	<p>Partenaire techniques et financiers :</p> <p>Conseil départemental de Seine-et-Marne : versement d'une contrepartie pour 4 jours de temps agent CCI (soit 2 680 €)</p> <p>GRDF : versement d'une contrepartie pour 4 jours de temps agent CCI (soit 2 680 €)</p>	
<p><b>Ressources à mobiliser</b></p>	<p>Coût estimé (€) pour le maitre d'ouvrage</p>	<p>Moyens humains (ETP)</p>	<p>Financement et obtention de labels possible</p>
	<p>Temps agent total mis en œuvre par les partenaires pour la structuration d'un réseau d'entreprises sur l'année 2021 : 16 jours pour la CCI / 4 Jours pour GRDF / 4 jours pour le Conseil départemental de Seine-et-Marne.</p> <p>Montant facturé global par la CCI au Conseil départemental de Seine-et-Marne (50%) et GRDF (50%) : 5 360 € (soit 8 jours X 670 € HT)</p>		

<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	X	X	X
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- valorisation des partenaires GRDF, Conseil départemental de Seine-et-Marne et CCI 77, comme prescripteurs de solutions favorisant à la fois la transition énergétique <u>et</u> le service aux entreprises</li> <li>- identification de synergies entre entreprises d'une même zone économique pour innover dans la mobilité durable et indirectement créer de nouveaux emplois locaux en lien avec la filière méthanisation seine-et-marnaise</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombres d'entreprises sensibilisées et accompagnées vers la mobilité durable</li> <li>→ Nombre d'entreprises adhérentes au réseau</li> <li>→ Nombre d'entreprises assistant aux évènements du réseau</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<p>Intervention dans le cadre d'une convention d'opération à signer pour une intervention sur l'année 2021</p> <p>Ce partenariat opérationnel est couplé à la signature d'une convention de partenariat cadre avec GRDF et le Conseil départemental de Seine-et-Marne.</p>		
<b>Projets déjà en cours et en lien avec l'action</b>	Projet de Club GNV porté par le Conseil départemental de Seine-et-Marne et GRDF		